

DECRET N° 81-78 du 18 mars 1981

portant Approbation des Budgets
Primitifs pour l'Exercice 1981 de
la Province et des Districts de
l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance N° 74-8 du 13 février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance N° 74-9 du 13 février 1974 portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et les Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 mars 1981 ;

.../...

D E C R E T E ;

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs pour l'Exercice 1981 de la Province et des Districts de l'Atlantique, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après :

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS	258 563 764
--	-------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; SOIXANTE HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SOIXANTE ONZE FRANCS	<u>68 699 071</u>
--	-------------------

TOTAL	<u>327 262 835</u>
-------------	--------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS	258 563 764
--	-------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; SOIXANTE HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SOIXANTE ONZE FRANCS	<u>68 699 071</u>
--	-------------------

TOTAL	<u>327 262 835</u>
-------------	--------------------

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> ; TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE NEUF FRANCS	366 975 759
---	-------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> ; DEUX CENT ONZE MIL- LIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS	<u>211 848 298</u>
--	--------------------

TOTAL	<u>578 824 057</u>
-------------	--------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> ; TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE NEUF FRANCS	366 975 759
---	-------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> ; DEUX CENT ONZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS	<u>211 848 298</u>
--	--------------------

TOTAL	<u>578 824 057</u>
-------------	--------------------

.....

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES ; CENT SOIXANTE DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CENT VINGT NEUF FRANCS	162 684 129
RECETTES EXTRAORDINAIRES... TRENTE SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS	37 681 086
TOTAL	<u>200 365 215</u>
DEPENSES ORDINAIRES ; CENT SOIXANTE DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CENT VINGT NEUF FRANCS	162 684 129
DEPENSES EXTRAORDINAIRES... TRENTE SEPT MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS	37 681 086
TOTAL	<u>200 365 215</u>

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES ; QUATRE VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENTS FRANCS	87 951 500
RECETTES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS	3 118 277
TOTAL	<u>91 069 777</u>
DEPENSES ORDINAIRES ; QUATRE VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENTS FRANCS	87 951 500
DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS	3 118 277
TOTAL	<u>91 069 777</u>

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES ; CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS	161 820 653
RECETTES EXTRAORDINAIRES ; TRENTE SEPT MILLIONS VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT QUATORZE FRANCS	37 022 414
TOTAL	<u>198 843 067</u>
DEPENSES ORDINAIRES ; CENT SOIXANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS	161 820 653
DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; TRENTE SEPT MILLIONS VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT QUATORZE FRANCS	37 022 414
TOTAL	<u>198 843 067</u>

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES ; DEUX CENT TREIZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	213 750 000
RECETTES EXTRAORDINAIRES ; DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE FRANCS	10 988 000
TOTAL	<u>224 738 000</u>
DEPENSES ORDINAIRES ; DEUX CENT TREIZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	213 750 000
DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; DIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE FRANCS	10 988 000
TOTAL	<u>224 738 000</u>

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE ET UN MILLIONS-DEUX
CENT QUARANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS 231 240 653

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT
QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 14 804 558

TOTAL 246 045 211

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE ET UN MILLIONS-DEUX
CENT QUARANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS FRANCS 231 240 653

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS HUIT CENT
QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 14 804 558

TOTAL 246 045 211

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

RECETES ORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS CENT QUATRE VINGT
DIX SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 35 197 554

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT QUATRE
VINGT-SIX-MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS 4 186 830

TOTAL 30 384 384

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS CENT QUATRE
VINGT DIX SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 35 197 554

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT QUATRE
VINGT SIX MILLE HUIT CENT TRENTE FRANCS 4 186 830

TOTAL 30 384 384

DISTRICT RURAL DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS 18 964 213

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE-ONZE MILLE SEPT CENT VINGT CINQ FRANCS 3 771 725

TOTAL 22 735 938

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS 18 964 213

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE-ONZE MILLE SEPT CENT VINGT CINQ FRANCS 3 771 725

TOTAL 22 735 938

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE
ET UN MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS 15 541 410

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS NEUF CENT VINGT
HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE FRANCS 3 928 230

TOTAL 23 613 940

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT
QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS 15 541 410

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS NEUF
CENT VINGT HUIT MILLE DEUX CENT TRENTE FRANCS .. 3 928 230

TOTAL 23 613 940
=====

DISTRICT RURAL DE ZE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CENT
QUARANTE CINQ MILLE SIX CENT VINGT FRANCS 14 145 620

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT
CENT QUARANTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS 4 749 385

TOTAL 18 895 005
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CENT
QUARANTE CINQ MILLE SIX CENT VINGT FRANCS 14 145 620

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT
CENT QUARANTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS 4 749 385

18 895 005
=====

DISTRICT RURAL D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS QUATRE
CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT VINGT
TROIS FRANCS 48 492 423

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS NEUF
CENT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS. 4 903 265

TOTAL 53 395 688
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS
QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE
CENT VINGT TROIS FRANCS 48 492 423

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS NEUF
CENT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS. 4 903 265

TOTAL 53 395 688
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES ; TRENTE HUIT MILLIONS QUATRE
VINGT ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE
FRANCS 38 091 596

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; DEUX MILLIONS HUIT
CENT UN MILLE DEUX CENT DIX NEUF FRANCS 2 801 219

TOTAL 40 892 815
=====

DEPENSES ORDINAIRES ; TRENTE HUIT MILLIONS QUATRE
VINGT ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE
FRANCS 38 091 596

DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; DEUX MILLIONS HUIT
CENT UN MILLE DEUX CENT DIX NEUF FRANCS 2 801 219

TOTAL 40 892 815
=====

DISTRICT LAGUSTRE DE SO-AVA

RECETTES ORDINAIRES ; DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT
QUATRE MILLE CINQ CENT UN FRANCS 17 204 501

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS NEUF
CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE
HUIT FRANCS 3 941 258

TOTAL 21 145 759
=====

DEPENSES ORDINAIRES ; DIX SEPT MILLIONS DEUX
CENT QUATRE MILLE CINQ CENT UN FRANCS 17 204 501

DEPENSES EXTRAORDINAIRES ; TROIS MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT
FRANCS 3 941 258

TOTAL 21 145 759
=====

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES ; VINGT SEPT MILLIONS SEPT
CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE VINGTS FRANCS .. 27 762 080

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; QUATRE MILLIONS HUIT
CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS..... 4 865 500

TOTAL 32 627 580
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE VINGTS FRANCS 27 762 080

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS 4 865 500

TOTAL 32 627 580

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Infor-
mation et de la Propagande,
chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,

Martin Dohou AZONHIHO

GUEZODJE Vincent

Ampliations : PR 3 CPC 6 ANR 4 CC du PRPB 4 LGG 4 CPD 2 MISP-MF 10
autres Ministères 20 EPE-DAJL-INGAE 6 DCCT-GIEPI-Gde Chanc. 3 IGE
et ses Sections 4 MIE-ISJ 4 BN-DAN 4 Districts Intéressés 14 x 4 =
56 Province de l'Atlantique 5 DE-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4
DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-